

# SYNTHÈSE DU CONTENU DU GUIDE MÉTHODOLOGIQUE INSTRUMENTS FINANCIERS FONDS EUROPÉENS 2021-2027



## CONTEXTE

Pour la période 2021-2027, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) coordonne la mise en œuvre des fonds européens en France et est responsable du suivi de l'Accord de partenariat. Dans le cadre des missions portées par le pôle de politique de cohésion européenne, l'ANCT accompagne les autorités de gestion dans la mise en œuvre des instruments financiers (IF). A l'échelle nationale de nombreux instruments ont été développés au cours de la période précédente. Ainsi l'ANCT propose des supports méthodologiques, permet le partage des bonnes pratiques entre autorités de gestion (AG) et souhaite accompagner les AG pour l'ouverture des IF vers de nouveaux bénéficiaires et de nouvelles thématiques.

L'ANCT proposera donc d'ici début 2023 un guide méthodologique pour aider les acteurs de la mise en œuvre des IF. Il a vocation à reprendre les règles européennes et nationales en vigueur, d'expliquer, d'illustrer et sécuriser la mise en place d'IF.

Ce guide est le fruit de la collaboration et l'implication du partenariat national mobilisé sur le sujet des instruments financiers autour de l'ANCT, des autorités de gestion, des Régions, de la CICC, des ministères concernés, de Régions de France, etc. Il constitue un outil précieux au service des investissements dans les territoires pour favoriser le développement et l'emploi dans les entreprises.

## OBJECTIFS

A travers la production de ce guide, l'ANCT entend :

- Fournir des éléments détaillés de méthode et illustrer les règles relatives aux instruments financiers pour les autorités de gestion et les organismes gestionnaires sur l'ensemble du cycle de vie d'un IF.
- Tenir compte des spécificités liées à la nature des fonds européens de la politique de cohésion (FEDER, FSE +, FTJ, FEADER), aux types d'instruments financiers (fonds propres, quasi-fonds propres, prêts et garanties) et aux thématiques (soutien aux entreprises, transition verte, etc.).
- Prendre en compte les différences avec la période précédente, les retours d'expériences des autorités de gestion et les nouvelles opportunités.

## STRUCTURATION DU GUIDE

Le guide méthodologique se structure autour des quatre phases du cycle de vie des instruments financiers, qui constituent ses quatre chapitres :

- Chapitre 1 : la conception
- Chapitre 2 : la structuration
- Chapitre 3 : la mise en œuvre
- Chapitre 4 : la liquidation

## Introduction

### Chapitre 1 : La conception

- Section 1.1. Références aux IF dans le programme
- Section 1.2. Evaluation ex-ante
- Section 1.3. Choix de l'option de mise en œuvre
- Section 1.4. Mode de sélection de l'organisme mettant en œuvre les IF
- Section 1.5. Les coûts et frais de gestion des organismes en charge de l'exécution des IF
- Section 1.6. Projet d'accord de financement, puis signature

### Chapitre 2 : La structuration

- Section 2.1. Les dépenses éligibles
- Section 2.2. Structure de gouvernance
- Section 2.3. Ouverture de comptes fiduciaires ou structuration de l'IF en tant que bloc financier séparé. Transfert de ressources.
- Section 2.4. Structuration des systèmes de gestion par l'AG
- Section 2.5. Structuration du dispositif opérationnel

### Chapitre 3 : La mise en œuvre

- Section 3.1. Sélection, financement et paiement aux bénéficiaires finaux
- Section 3.2. Flux financiers et demande de paiement échelonnées
- Section 3.3. Suivi, reporting et évaluation
- Section 3.4. Contrôle, audit et corrections financières
- Section 3.5. Utilisation des fonds remboursés pendant la période d'éligibilité, des intérêts générés
- Section 3.6. Révision de l'évaluation ex-ante et/ou de l'accord de financement (le cas échéant), exécution de la stratégie de sortie

### Chapitre 4 : La liquidation

- Section 4.1. Clôture de l'opération et liquidation de l'instrument financier
- Section 4.2. Liquidation de l'instrument financier

## Annexes

- Un guide inter-fonds, mettant en lumière les spécificités propres à chaque fonds (FEDER, FSE+, FTJ et FEADER).
- Un guide couvrant l'ensemble du cycle de vie de l'instrument financier de sa naissance à sa liquidation.
- Un guide qui se base sur le nouveau règlement de la Commission européenne (UE) 2021/1060.
- Chacune des sections du guide est structurée autour des items suivants : mode opératoire, points de vigilance, outils supports, pour aller plus loin.
- Un guide qui met en lumière les nouveautés liées à la nouvelle période de programmation 2021/2027.

## FOCUS SUR LES NOUVEAUTÉS APPRÉHENDÉES DANS LA VERSION 2021-2027 DU GUIDE

- Combinaison instruments financiers et subventions.
- Nouveaux retours d'expérience et bonnes pratiques des autorités de gestion ou gestionnaires de fonds.
- Nouveaux points de vigilances suite aux audits 2014-2020.
- Nouveaux outils déployables afin de mieux appréhender les transitions: énergétique, climatique et numérique.
- Mise en lumière des spécificités de l'utilisation du FEADER.

## CONTACTS

Agence nationale de la cohésion des territoires – Pôle de  
politique de cohésion européenne.  
Europe@anct.gouv.fr

Novembre 2022  
<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr>